

AGENCE D'ATTRACTIVITE DE L'ALSACE

Siège social :

**Château KIENER
24, Rue de Verdun – BP 237
68004 COLMAR Cedex**

<p>RAPPORT D'EXAMEN LIMITE du Commissaire aux Comptes</p>

Situation au 31/08/2018

**Sàrl Jean-Marc Krieger
Société de commissariat aux comptes inscrite**

**4 rue de la Montagne
B.P. 1116 / 68052 MULHOUSE CEDEX**

Tél. : 03 89 64 40 00 - Téléfax : 03 89 64 42 99

Monsieur le Président,

En réponse à votre demande, nous avons effectué un examen limité des comptes de de l'Association AGENCE D'ATTRACTIVITE DE L'ALSACE arrêtés au 31/08/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité de la Direction. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la Direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les « comptes », pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes avec les principes d'évaluation et de comptabilisation tels que décrits dans l'annexe aux comptes.

Fait à MULHOUSE, le 31 mai 2018

Le commissaire aux comptes

SARL Jean-Marc KRIEGER

**Jean-Marc KRIEGER
Expert-Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes Inscrit**